

INSCRIPTIONS–RENTRÉE SCOLAIRE

2026/2027

NOUVEAUX ELEVES

Admis en PREMIÈRE ou en TERMINALE

PIÈCES À FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR VALIDATION

(à classer dans l'ordre de la liste) :

- **3 photos d'identités** (NOM et prénom au verso) récentes non scannées
- **La fiche de renseignements** à compléter et à signer
- **La fiche d'urgence et les autorisations parentales** de sorties scolaires et de droit à l'image et de la voix renseignées et signées.
- **La fiche service Gestion** obligatoirement renseignée et le **RIB** collé à l'emplacement prévu.

Photocopies obligatoires :

- **2 copies de la pièce d'identité de l'élève** (validité au-delà du 31 juillet 2027 pour les élèves de première) (validité au-delà du 30 septembre 2027 pour les élèves de terminale)
- **Copie du livret de famille** (pages parents et enfants)
- **Attestation d'assurance scolaire obligatoire pour l'année 2026/2027**
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'eau ou EDF)
- Attestation ASSR 2
- Attestation de recensement délivrée par la Mairie ou de la Journée de la Défense et de la Citoyenneté (JDC) pour les **élèves de 16 ans** et plus
- **La notification d'affectation pour les élèves entrant en Première.**
- Photocopies des **3 bulletins scolaires de 2025-2026**
- **Certificat de fin de scolarité** (exeat) **obligatoire** délivré par l'ancien établissement
- **Notification d'affectation obligatoire** délivrée par le Rectorat ou l'ancien établissement

- Achat du badge **obligatoire** d'un montant de **11€** sera facturé pour le remplacement du badge magnétique, payable par carte bancaire.
- 5 € (Espèce ou chèque) pour les activités associations du lycée « Maison des Lycéens »

- **Le Tee-shirt obligatoire** en EPS : **Première : Rouge, Terminale : Bleu**

Entreprise conseillée : TRINITAS CARAIBES -Points de vente : Petit-Bourg, Grand Camp et Lamentin

NB : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUÉE SANS LA PRÉSENCE de l'élève concerné et de son représentant légal.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- Les élèves qui n'effectueront pas les formalités d'inscription aux dates indiquées perdront le bénéfice de leur affectation.
- Les élèves ayant bénéficié d'un aménagement des épreuves dans leur ancien établissement sont priés de se rapprocher de leur CPE.

- **Le lycée ne fait pas de photocopie** -

